

## > Communiqué de presse

### Contact

Olivier Youinou  
06 09 97 20 87

## Après avoir alerté la direction, elle se suicide

Vendredi 2 mars, une fois encore une des nôtres s'est donnée la mort.

Alors qu'elle avait un rendez-vous au service central de la médecine du travail à l'hôpital Hôtel-Dieu AP-HP, une technicienne de laboratoire s'est donnée la mort dans les toilettes de ce service.

Dans un échange de mail, elle avait prévenu la direction générale qu'un événement tragique pour elle aurait lieu au siège de l'AP-HP le 1er ou le 2 mars. Les organisations syndicales avaient déposé un danger grave et imminent vu les propos tenu dans les messages de l'agent vers la direction. Pourtant celle-ci n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation.

Déjà en 2016 à l'hôpital Bicêtre, une alerte avec une tentative de suicide sur son lieu de travail mais non reconnu comme accident du travail aurait dû alerter sur l'état psychique de l'agent.

Son parcours complexe à l'AP-HP avec plusieurs contrats à durée déterminée dans différents hôpitaux, une stagiairisation tardive, un dossier administratif non transmis d'un hôpital à l'autre montre l'indifférence de la direction de l'AP-HP envers ses salariés qu'ils soient titulaires ou non et a favorisé le manque de suivi médical et de protection de cet agent.

De plus, cette dernière était poursuivie par les huissiers pour non-paiement des frais médicaux liés à sa tentative de suicide sur son lieu de travail. L'AP-HP doit reconnaître sa responsabilité et préserver l'intégrité physique et mentale de ses agents comme l'exige le code du travail à tout employeur.

Toutes nos pensées vont à la famille, à ses amis, à ses collègues, dans ce moment douloureux qu'est la perte d'un être cher.

SUD Santé déplore une fois encore l'incapacité de notre institution à mettre un terme à cette « épidémie ». Il est temps que la direction générale revoie globalement sa politique de ressources humaines tant sur le plan de l'organisation du travail que de la reconnaissance de ses personnels.

SUD Santé ne peut plus accepter qu'à l'AP-HP nous perdions notre vie à la gagner.

**Si cet état de fait n'est pas une fatalité, il est le résultat d'une politique managériale assumée et, en cela, la direction est responsable.**